

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2009

L'An deux mille neuf,
le 24 février à quatorze heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 février 2009 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Etait absent:

Eric FAISANDIER

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été évoqués:

Demande de subvention salle communale: Afin de réaliser les travaux de mise aux normes du bâtiment mairie-salle polyvalente, le Conseil Municipal décide de solliciter l'État pour une subvention de 35% dans le cadre de la dotation globale d'équipement 2009.

Coupe de bois section de Verdun: Compte tenu des conditions climatiques de cet hiver, le Conseil Municipal décide de différer la coupe de bois prévue initialement par l'ONF dans le cadre de son programme pluriannuel sur la section de Verdun et demande que l'exploitation des chablis soit réalisée cette année.

Avenir de l'Office National des Forêts: Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques engagée par l'État, le Conseil Municipal demande le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales afin qu'ils participent à la conservation d'un service public de qualité en milieu rural.

Demande de l'association Boules de Rives d'Ance d'une participation financière de la commune: Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association Boules de Rives d'Ance qui souhaite obtenir une subvention exceptionnelle de 941 € en plus de la subvention annuelle qu'elle perçoit afin de réaliser l'habillage en bois de son local. Considérant que l'association dispose de fonds propres suffisants et que l'habillage de ce local devait déjà être réalisé avec les fonds de l'association en 2004, (c'était alors la condition de l'autorisation de son installation), le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande. 2 abstentions.